

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 DÉCEMBRE 2010

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, J-Marc CHAUVIN, Anne MARQUIS, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Jacques GAUBERT, Joseph GIUNTA, Elisabeth GUYOT, Cathy MILLET, Matthieu MONIER, J-Marie MORENVAL, Evelyne NEBOUT, Marc PERROUX.

Absents : Pascal GIRAUD procuration à Roger AULAGNE, Martine COATES procuration à Jacques GAUBERT, Gérard GUÉRIN procuration à Joseph GIUNTA, Patrick LARGUIER procuration à Cathy MILLET, Patricia PICARD-FOSSOYEUX procuration à Hervé MEDINA.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 11 h

ORDRE DU JOUR :

RACCORDEMENT AU RÉSEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE MME JEGO

Le permis de construire attribué à Mme Jego nécessite un raccordement au réseau Basse Tension pour un coût de 2 439,12 €, qui sera avancé par la commune et remboursé par l'intéressée.

Accepté à l'unanimité.

RENFORCEMENT SOUTERRAIN AU POSTE « CHAMP DE MARS » CHEMIN DE L'ESTAGNIER

Un renforcement souterrain du réseau électrique est prévu Chemin de l'Estagnier pour le poste Champ de Mars. Le coût pour la commune est estimé à 18 572,78 €.

Accepté à l'unanimité.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES CHEMIN DE L'ESTAGNIER

Des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques sont prévus Chemin de l'Estagnier. Le coût pour la commune est estimé à 15 833,25 €.

Accepté à l'unanimité.

CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC

En prévision de la passation d'un avenant au contrat de délégation de service public liant la commune avec la SDEI, il convient de déterminer la composition de la commission de délégation de service public, par l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Marie MORENVAL, Monsieur Gérard GUERIN, Monsieur Marc PERROUX membres titulaires de la Commission de délégation de service public.

- Monsieur Jacques GAUBERT, Madame Evelyne NEBOUT et Madame Elisabeth GUYOT, membres suppléants de délégation de service public.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET GÉNÉRAL

Afin de pouvoir mandater les dépenses prévues avant la fin de l'année il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir mandater les dépenses prévues avant la fin de l'année il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.

Approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DE POSTE – AGENT CHARGÉ DU SPORT À L'ÉCOLE

Par délibération du 2 novembre 2009, le poste de l'agent communal intervenant à l'école élémentaire pour l'enseignement sportif avait été modifié pour tenir compte des contraintes imposées par l'Inspection Académique.

La situation actuelle n'étant pas satisfaisante, Monsieur le Maire propose de revenir à la situation antérieure, en affectant la totalité des heures prévues sur le poste d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives.

Accepté à l'unanimité.

DÉPLACEMENT DU CHEMIN DE GRANGE-NEUVE – CORRECTIF

Par délibération du 5 novembre 2010, le déplacement du Chemin de Grange-Neuve avait été approuvé. Il est proposé de corriger cette délibération afin de prendre en compte une modification portant sur un détail sans conséquence pour la commune.

Accepté à l'unanimité.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2010-2011 DU PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Un psychologue scolaire a été nommé sur le poste de Buis les Baronnies depuis la rentrée de 2007, et il intervient sur 11 écoles, dont celles de Suze la Rousse.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Buis les Baronnies qui gère les frais de fonctionnement du psychologue, sollicite la commune de Suze la Rousse ainsi que toutes les autres communes concernées, pour participer financièrement au budget de fonctionnement.

Il est demandé une participation de 10 € par classe et par année scolaire, soit 90 € pour la commune de Suze la Rousse.

Accepté à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN COLLÉGIEN

Le collège Lis Isclo d'Or de Pierrelatte a sollicité la commune pour obtenir une aide afin de financer une formation aux gestes de premier secours que va suivre un collégien suzien. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – VOYAGES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

La commune est sollicitée pour attribuer des aides financières pour divers voyages ou séjours scolaires. Il est proposé d'attribuer 30 € par an et par élève de collège ou lycée pour un voyage scolaire.

Accepté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

La commune a reçu un chèque de l'assurance Groupama d'un montant de 1 459 € en remboursement des frais occasionnés lors du sinistre au gymnase.

Accepté à l'unanimité.

DIVERS

- Monsieur Jacques Gaubert et Madame Françoise Alibert sont nommés délégués à l'association AGMS (Minéralogie)
- Plusieurs courriers de remerciement ont été reçus en mairie pour les colis de Noël distribués aux personnes âgées.